Image not found or type unknown

TERRASSE DANS UNE RUELLE DE 3,50 Mètres : LEGAL OU PAS ?

Par **ARNOUS_de_RIVIERE**, le **03/08/2022** à **10:46**

Bonjour,
J'habite dans cette ruelle de 3,50 Mètres de large.
Au coin de la ruelle qui donne sur un axe plus large, se trouve un petit restaurant. Aux beaux jours, est gérée une terrasse au début de la ruelle.
Le restaurateur doit-il demander l'autorisation pour cette terrasse à la mairie, à la Préfecture ?
Ne doit-il pas laisser un certain espace pour le passage des badauds ?
Actuellement, il a installé un meuble léger, en plus de ses tables et ses chaises, au début de la ruelle pour en fait faire penser aux gens qu'ils n'ont pas le droit de passer par cette ruelle.
A qui dois-je m'adresser pour dénoncer cet abus du restaurateur ?
Merci pour tout aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés